



Société de Commissariat aux Comptes
2 rue de Micy
45380 LA CHAPELLE St MESMIN

Yann GORIN
Commissaire aux comptes

COMITE DEPARTEMENTAL DE SEINE ST DENIS DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER

Siège social : 10 av. J.F. Kennedy – 93351 - LE BOURGET

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31/12/2025

S.A.R.L. au capital de 10 000 Euros – Siège social 2, rue de MICY – 45380 – LA CHAPELLE St MESMIN
Tél.: 02 38 22 83 10 - E-mail : y.gorin@ycare-expertise.fr
Inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de VERSAILLES et du CENTRE
N° CEE FR 71503132359 – R.C.S ORLEANS 503 132 359 SIRET 503 132 359 00053- APE 6920Z

**COMITE DEPARTEMENTAL DE SEINE ST DENIS
DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER**

**Siège social : 10 av. J.F. Kennedy
93351 LE BOURGET**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice de douze mois clos au 31/12/2025

Aux Adhérents,

1 - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Comité de SEINE St DENIS de la Ligue Nationale Contre le Cancer relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Comité de SEINE St DENIS de la Ligue Nationale Contre le Cancer à la fin de cet exercice.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe 2.1.3 de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'application du règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

2 - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L821-53 et R821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, et n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

3 - Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux Adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

4 - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du Comité de SEINE St DENIS de la Ligue Nationale Contre le Cancer à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le Comité de SEINE St DENIS de la Ligue Nationale Contre le Cancer ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité d'Administration.



5 - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



Fait à LA CHAPELLE SAINT MESMIN,
Le 1^{er} avril 2026

Le Commissaire aux comptes
ACG AUDIT représenté par

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Y. Gorin', is written over a faint, circular stamp that contains the text 'ACG AUDIT'.

Yann GORIN

BILAN ACTIF Exercice au 31/12/2025	Brut	Amortissements & Provisions	Net	Exercice au 31/12/2024
Frais d'établissement				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres immobilisations incorporelles en cours, avances et ac				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	278 071.47	(127 027.61)	151 043.86	132 089.31
Terrains				
Constructions	258 294.19	(113 323.60)	144 970.59	127 158.88
Install. techniques, matériel et outillage industriels	19 777.28	(13 704.01)	6 073.27	4 930.43
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinées à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations et Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité du portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISÉ - TOTAL I	278 071.47	(127 027.61)	151 043.86	132 089.31
STOCKS et EN-COURS				
CRÉANCES	85 594.79		85 594.79	122 337.94
Créances clients, usagers et comptes rattachés	5 678.70		5 678.70	8 296.30
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	78 236.60		78 236.60	112 040.16
Charges constatées d'avance	1 679.49		1 679.49	2 001.48
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	1 148 609.27		1 148 609.27	1 394 246.77
Instruments Financiers A Terme				
Disponibilités	1 148 609.27		1 148 609.27	1 394 246.77
ACTIF CIRCULANT - TOTAL II	1 234 204.06		1 234 204.06	1 516 584.71
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 512 275.53	(127 027.61)	1 385 247.92	1 648 674.02
ENGAGEMENT REÇUS				
LEGS NET A REALISER				
Acceptés par les organes statutairement compétents				
Autorisés par l'organisme de tutelle				
Non opposition de l'organisme de tutelle				
Assurance vie				
Dons en nature restant à vendre				

BILAN PASSIF		Exercice au 31/12/2025	Exercice au 31/12/2024
Fonds propres sans droit reprise			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Fonds propres avec droit reprise			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
Réserves		1 325 334.16	677 328.91
Réserves statutaires ou contractuelles		1 325 334.16	677 328.91
Réserves pour projet de l'entité			
Autres réserves			
Report à nouveau			
Excédent ou déficit de l'exercice		(276 420.77)	648 005.25
Situation nette (sous total)		1 048 913.39	1 325 334.16
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
FONDS PROPRES - TOTAL I		1 048 913.39	1 325 334.16
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés			20 526.40
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS - TOTAL II			20 526.40
Provisions pour risques			
Provisions pour charges		28 051.00	21 708.83
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES - TOTAL III		28 051.00	21 708.83
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES			
Emprunts obligataires convertibles			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
DETTES		308 283.53	281 104.63
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		227 329.11	196 248.69
Dettes des legs et donations			
Dettes sociales		63 298.46	50 703.82
Dettes fiscales		9 886.49	3 550.77
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		7 769.47	30 601.35
Produits constatés d'avance			
EMPRUNTS ET DETTES - TOTAL IV		308 283.53	281 104.63
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		1 385 247.92	1 648 674.02



COMPTE DE RESULTAT	31/12/2025	31/12/2024	VARIATION	%
	12 Mois	12 Mois		
Cotisations	29 776.00	28 960.00	816.00	2.82 %
Ventes de biens et services	16 404.80	27 154.02	(10 749.22)	-39.59 %
Ventes de biens	595.60	2 244.02	(1 648.42)	-73.46 %
. dont ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	15 809.20	24 910.00	(9 100.80)	-36.53 %
. dont parrainages	2 315.80		2 315.80	
Concours publics et subventions d'exploitation	21 954.57	23 955.00	(2 000.43)	-8.35 %
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation co				
Ressources liées à la générosité du public	409 346.16	335 260.37	74 085.79	22.10 %
Dons manuels	409 346.16	335 260.37	74 085.79	22.10 %
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières reçues	124 122.56	1 139 272.37	(1 015 149.81)	-89.11 %
Reprises sur amort., depr., prov.				
Produits des cessions d'immo. incorporelles et corporelles				
Utilisations des fonds dédiés	20 526.40	69 262.18	(48 735.78)	-70.36 %
Autres produits	4 686.53		4 686.53	
PRODUITS D'EXPLOITATION	626 817.02	1 623 863.94	(997 046.92)	-61.40 %
Achats de marchandises	9 129.92	14 124.10	(4 994.18)	-35.36 %
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	304 982.04	276 650.77	28 331.27	10.24 %
Aides financières	135 194.81	224 689.95	(89 495.14)	-39.83 %
Impôts, taxes et versements assimilés	13 559.46	8 061.81	5 497.65	68.19 %
Salaires et traitements	275 083.95	276 080.41	(996.46)	-0.36 %
Cotisations sociales	119 049.34	110 577.97	8 471.37	7.66 %
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	15 961.91	22 405.15	(6 443.24)	-28.76 %
Valeurs comptables des immo. incorporelles et corporelles cé				
Report en fonds dédiés		20 526.40	(20 526.40)	
Autres charges	30 276.36	26 934.13	3 342.23	12.41 %
CHARGES D'EXPLOITATION	903 237.79	980 050.69	(76 812.90)	-7.84 %
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(276 420.77)	643 813.25	(920 234.02)	
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilis				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions, dépréciations				
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits cessions de val. mob. de plcmnts et instru de trésor				
PRODUITS FINANCIERS				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilés				
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Chrg net./cessions de val. mob de plcmnts et instru de trésor				
CHARGES FINANCIÈRES				
RÉSULTAT FINANCIER				

COMPTE DE RESULTAT (suite)	31/12/2025	31/12/2024	VARIATION	%
	12 Mois	12 Mois		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	(276 420.77)	643 813.25	(920 234.02)	
PRODUITS EXCEPTIONNELS		9 572.96	(9 572.96)	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		5 380.96	(5 380.96)	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		4 192.00	(4 192.00)	
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices				
TOTAL DES PRODUITS	626 817.02	1 633 436.90	(1 006 619.88)	-61.63 %
TOTAL DES CHARGES	903 237.79	985 431.65	(82 193.86)	-8.34 %
EXCÉDENT OU DÉFICIT	(276 420.77)	648 005.25	(924 426.02)	
Dons en nature	15 563.33	13 500.00	2 063.33	15.28 %
Prestations en nature		552.50	(552.50)	
Bénévolat	21 740.00	20 987.48	752.52	3.59 %
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	37 303.33	35 039.98	2 263.35	6.46 %
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens	15 563.33	13 500.00	2 063.33	15.28 %
Prestations en nature		552.50	(552.50)	
Personnel bénévole	21 740.00	20 987.48	752.52	3.59 %
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	37 303.33	35 039.98	2 263.35	6.46 %
NON AFFECTÉS				

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
CLOS AU 31/12/2025

TABLE DES MATIERES

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION	& DES FAITS CARACTÉRISTIQUES
DE L'EXERCICE	4
1.1 OBJET SOCIAL	4
1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES	4
1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE	5
2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES	6
2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX	6
2.1.1 Préambule	6
2.1.2 Cadre légal de référence	6
2.1.3 Changement de méthode comptable	6
2.2 DÉROGATIONS	8
2.2.1 Cotisation des Comités Départementaux	8
2.2.2 Traitement des legs et donations (À supprimer si non RUP MUP)	Erreur ! Signet non défini.
3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN	9
3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF	9
3.1.1 Principes généraux	9
3.1.2 État de l'actif immobilisé (brut)	9
3.1.2.1 Détail des colonnes « B et C »	10
3.1.3 Amortissements de l'actif immobilisé	10
3.1.4 Méthode et durées d'amortissements	11
3.1.5 Tableau de variation des immobilisations financières	11
3.1.6 Crédit-bail / Leasing acquis ou renouvelé au 01/01/2025	Erreur ! Signet non défini.
3.1.7 Stocks	Erreur ! Signet non défini.
3.1.1 État des échéances des créances	12
3.1.2 Tableaux des dépréciations	12
3.1.3 Disponibilités	13
3.1.4 Produits à recevoir par postes du bilan	13
3.1.5 Charges constatées d'avance	13
3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF	14
3.2.1 Tableau de variation des fonds propres	14
3.2.2 Fonds dédiés	15
3.2.3 Fonds reportés liés aux legs ou donations (A supprimer si non RUP MUP)	Erreur ! Signet non défini.
3.2.4 Provisions pour risques et charges	17
3.2.4.1 Tableau de variation	17
3.2.4.2 Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés	17
3.2.5 Dettes	17
3.2.5.1 État des échéances	17
3.2.5.2 Détail des dettes fiscales et sociales	18
3.2.6 Charges à payer par postes du bilan (Rubriques à détailler)	18
3.3 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	19
4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)	19
4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	21
4.2.1 Produits liés à la générosité du public	21
4.2.1.1 Cotisations sans contrepartie	21
4.2.1.2 Dons manuels et dons étrangers	21
4.2.1.3 Legs, donations, assurance-vie (A supprimer si non RUP MUP)	Erreur ! Signet non défini.
4.2.1.4 Mécénat	22
4.2.1.5 Autres produits liés à la générosité du public (Rubriques à détailler)	22
4.2.2 Produits non liés à la générosité du public	22
4.2.2.1 Parrainage des entreprises	22
4.2.2.2 Contributions financières sans contrepartie	23
4.2.2.3 Autres produits non liés à la générosité du public	23

4.2.3	Subventions et autres concours publics	23
4.2.4	Reprises sur provisions et dépréciations	24
4.2.5	Utilisation des fonds dédiés	24
4.3	CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	24
4.3.1	Modalités de répartition des charges	24
4.3.2	Missions sociales.....	25
4.3.3	Frais de recherche de fonds	25
4.3.3.1	Frais d'appel à la générosité du public.....	25
4.3.3.2	Frais de recherches des autres ressources.....	25
4.3.4	Frais de fonctionnement	26
4.3.5	Dotations aux provisions et dépréciations	26
4.3.6	Reports en fonds dédiés de l'exercice	26
4.4	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD	26
4.4.1	Principes généraux.....	26
4.4.2	Principes de valorisation	27
4.5	TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD.....	28
4.6	AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	29
4.6.1	Honoraires des commissaires-aux-comptes.....	29
4.6.2	Charges et produits exceptionnels	29
4.7	COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER).....	30
4.7.1	Compte d'Emploi des Ressources (CER)	30
4.7.2	Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public.....	32
4.7.3	Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public.....	32
5.	AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE	33
5.1	INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.	
5.1.1	Engagements financiers reçus : Legs et donations à réaliser (A supprimer si non RUP MUP)..... Erreur ! Signet non défini.	
5.2	AUTRES INFORMATIONS..... ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.	
5.2.1	Informations relatives aux bénévoles	33
5.2.2	Informations relatives au personnel salarié.....	34
5.2.3	Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice	34
5.2.4	Certification du nombre d'adhérents.....	34



1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION & DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 OBJET SOCIAL

L'objet social de l'association est défini dans les statuts de la manière suivante :

« L'association de la Ligue Nationale Contre le Cancer, fondée en 1918 et reconnue d'utilité publique par un décret du Président de la République en date du 22 novembre 1920, a pour but de rassembler toutes les personnes physiques ou morales désireuses d'aider à la lutte contre le cancer, de provoquer, favoriser et coordonner toutes les initiatives privées tendant à développer la lutte contre le cancer, d'aider les malades atteints de cancer ainsi que leur famille ».

« La Ligue Nationale Contre le Cancer a pour objet d'unir les efforts de l'ensemble de ses membres, notamment de ses Comités départementaux, en vue de favoriser et de coordonner les activités exercées par eux, ainsi que celles de grands organismes, publics ou privés, désireux d'aider à la lutte contre le cancer. La Ligue Nationale Contre le Cancer s'attache également à développer des relations avec les associations et organismes étrangers poursuivant un but similaire, ainsi qu'avec les organisations internationales s'intéressant au cancer ».

1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES

La Ligue Nationale Contre le Cancer exerce quatre missions principales que sont :

- **Action de recherche :**

Dans le cadre de la mission « Recherche », la Ligue initie, soutient, fait réaliser ou réalise et évalue des projets et des programmes couvrant tous les aspects de la recherche contre le cancer, incluant la recherche fondamentale, la recherche clinique, l'épidémiologie et la recherche en sciences humaines et sociales et tout autre projet de recherche. Elle accorde un soutien financier aux jeunes chercheurs. D'une façon générale, elle comprend toute action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions en direction des malades :**

Dans le cadre de la mission « Actions pour les malades », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet la qualité de vie et l'accompagnement global des personnes atteintes de la maladie cancéreuse et de leurs proches afin d'améliorer la qualité de leur prise en charge et de la défense de leurs droits. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions d'information, et de prévention, dépistage :**

Dans le cadre de la mission « Actions d'information, de prévention et de dépistage », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet d'informer et de communiquer sur la maladie cancéreuse et de participer à l'éducation à la santé. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de l'information, de la prévention et de la promotion du dépistage.

- **Action de formation :**

Dans le cadre de la mission de « Actions de formation », la Ligue initie, soutient, réalise, et évalue des actions de formations permettant de développer la qualification d'intervenants dans la lutte contre le cancer et ayant trait aux autres missions sociales.

La Ligue Nationale Contre le Cancer développe son action :

- En direction des malades touchés par le cancer et leurs proches, par des soutiens notamment financiers, matériels et psychologiques ;
- En direction du public en général, par la documentation, l'information, notamment sur les cancers et leurs modalités de prévention et de dépistage ;
- En direction des personnels soignants, des établissements de soins et de leurs groupements par des actions de formation et des aides à la diffusion et la mise en œuvre des meilleures pratiques diagnostiques et thérapeutiques ;

- En direction des chercheurs et des équipes de recherche par des aides financières et techniques ;
- Par la création, la subvention et au besoin, par l'administration d'établissements ;
- Et plus généralement, par tous les moyens susceptibles de développer ou rendre plus efficace la lutte contre le cancer.

1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

- Sur l'année 2025, l'équipe permanente du Comité a fonctionné avec une collaboratrice absente, en congé maternité.
- Le comité n'a pas bénéficié de legs sur l'année 2025, les ressources en ont été impactées.
- La convention triennale avec l'établissement public territorial Terre d'envol prend fin en 2025 et aura contribué à hauteur de plus de 9000€ aux ressources.
- Le soutien à notre commission sociale du Comité de l'Essonne n'a pas été renouvelé pour l'année 2025
- Pas d'engagement significatif à la recherche, comme prévu au budget 2025,
- Les dons des entreprises s'élèvent à 65K€ et les interventions des collaboratrices en entreprises ont permis de facturer 12K€.
- Les subventions sont maintenues à la même hauteur, 22K€
- Une nouvelle permanence s'est ouverte à Sevran pour les personnes malades et les proches,
- De nouveaux partenariats permettent au comité de proposer des prestations supplémentaires en différents lieux du département.

Il n'y a pas d'évènement postérieur à la cloture.



2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

2.1.1 Préambule

L'exercice clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

Les documents dénommés états financiers comprennent : le bilan, le compte de résultat et l'annexe

2.1.2 Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2025 ont été établis et présentés conformément :

- Aux dispositions du code de commerce ;
- Aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général ;
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement ANC N°2020-08
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2022-06
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2023-03.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

2.1.3 Changement de méthode comptable

Les règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers, sont applicables de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Cette première application constitue un changement de réglementation comptable. Les dispositions des règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Le bilan et le compte de résultat sont présentés conformément aux nouveaux modèles figurant dans le règlement ANC N°2023-03. Afin de présenter le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent selon les nouveaux modèles, des reclassements entre les rubriques ou les postes du bilan ou du compte de résultat ont été effectués :

Les changements suivants ont été effectués pour l'Actif :

- Les frais d'établissements sont ressortis du poste « immobilisations incorporelles » et apparaissent désormais sur une seule ligne
- Les « autres immobilisations incorporelles » ont été reclassées sur la ligne « concessions brevets, licences »
- Les « autres immobilisations corporelles » ont été reclassées sur la ligne « installations techniques, matériels et outillages »
- La ligne « titre immobilisations activité du portefeuille » a été reclassée en « autres titres immobilisés »
- Les rubriques de stock détaillé apparaissent désormais sur une seule ligne « stock et en-cours »



- Les « avances et acomptes sur commandes » ont été reclassées en « autres créances »
- La ligne « charges constatées d'avance » a été reclassée au-dessus des « valeurs mobilières de placement »

Les changements suivants ont été effectués pour le Passif :

- La ligne « fonds statutaires » est renommée « fonds propres statutaires »
- La ligne « legs et donations en cours de réalisation » a été supprimée
- La ligne « dettes des legs et donations » a été reclassée au-dessus des lignes « dettes sociales et fiscales »

Les changements suivants ont été effectués pour le Compte de Résultat :

Les transferts de charges précédemment classés en produits d'exploitation dans la rubrique « Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges » sont supprimés.

Les produits de cession des éléments d'actifs cédés précédemment classés en produits exceptionnels sont reclassés au niveau des produits d'exploitation sur la rubrique « Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles ».

- Les quotes-parts de subventions d'investissement précédemment classées en produits exceptionnels sur la ligne opérations en capital sont reclassées en produits d'exploitation sur la ligne concours publics et subventions d'exploitation.

- Les valeurs comptables des éléments d'actifs cédés précédemment classées en charges exceptionnelles sont reclassées au niveau des charges d'exploitation sur la rubrique « valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées ».

- Le poste « Salaires et traitement » est reclassé dans le poste « Salaires ». Le poste « Charges sociales » est reclassé dans le poste « Cotisations sociales ». Ces reclassements n'ont pas d'impacts sur le contenu de ces rubriques.

- Les pénalités et amendes fiscales précédemment classées en charges exceptionnelles sont reclassées au niveau des charges d'exploitation sur la rubrique « Autres charges ».

- Les rubriques de produits exceptionnels : sur opérations de gestion, sur opérations en capital et reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges, sont supprimées. Les produits exceptionnels apparaissent désormais sur une seule ligne, « Total des produits exceptionnels ».

- Les rubriques de charges exceptionnelles : sur opérations de gestion, sur opérations en capital et dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions, sont supprimées. Les charges exceptionnelles apparaissent désormais sur une seule ligne « Total des charges exceptionnelles ».



2.2 DÉROGATIONS

2.2.1 Cotisation des Comités Départementaux

La cotisation de 10% que les Comités Départementaux versent au Siège National au titre de l'exercice est calculée sur les ressources de l'exercice précédent.

Cette disposition a été adoptée pour les raisons suivantes :

- Les états financiers des Comités doivent être remontés au Siège National avant le 31 mars ;
- Le Siège National doit lui-même établir ses comptes annuels pour le 28 février.



3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1.1 Principes généraux

A leur date d'entrée dans le patrimoine, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

L'association a mis en œuvre la comptabilisation des immobilisations par composants.

- Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur, fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement ;
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable. L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat.

3.1.2 État de l'actif immobilisé (brut)

Rubriques	A	B	C	D
	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	249 497	28 574		278 071
Immobilisations financières				
Total	249 497	28 574	0	278 071

3.1.2.1 Détail des colonnes « B et C »

Rubriques	Augmentation	Diminution
Immobilisations incorporelles	23 144	0
TRYBA	21 772	
LA LIGUE CONTRE LE CANCER	2 168	
ATHENA BATIMANT	2 444	
IKEA	1 372	
ARB	818	
Immobilisations corporelles	0	0
→ ...		
→ ...		
Immobilisations financières	0	0
→ ...		
→ ...		
Total	28 574	0

3.1.3 Amortissements de l'actif immobilisé

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Sorties de l'actif	Fin exercice
Amort.Immobilisations incorporelles				
Amort.Immobilisations corporelles	117 408	9 620		127 028
Amort.Immobilisations financières				
Total	117 408	9 620	0	127 028

8

3.1.4 Méthode et durées d'amortissements

Nature des biens immobilisés	Durées Mode linéaire
Logiciels	3 ans
Bâtiments - Structure	50 ans
Bâtiments - Charpente, couverture & étanchéité	25 ans
Bâtiments - Façade & ravalement	15 ans
Bâtiments - Chauffage	15 ans
Bâtiments - Plomberie et électricité	25 ans
Bâtiments - Menuiseries extérieures	25 ans
Bâtiments - Ascenseur	20 ans
Bâtiments - Peinture & revêtement des sols	15 ans
Aménagement et agencements des bureaux	10 ans
Aménagement bureaux - Chauffage	15 ans
Aménagement bureaux - Plomberie	25 ans
Aménagement bureaux - Menuiseries extérieures	25 ans
Aménagement bureaux - Peinture, revêtement sol	15 ans
Matériel de Bureau	3 ans
Matériel de Transport	4 ans
Conteneurs	3 ans
Matériel Informatique	3 ans
Mobilier de Bureau	5 ans

3.1.5 Tableau de variation des immobilisations financières

Rubriques	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total	0	0	0	0

Les immobilisations financières sont valorisées selon la méthode historique du premier entré premier sorti (méthode FIFO).

Lorsque la valeur du portefeuille au 31 décembre est inférieure à sa valeur historique, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.



3.1.6 Etat des échéances des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances	
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an
Actif immobilisé			
→ Autres immobilisations financières	5 679	5 679	
Actif circulant et charges d'avance			
→ Créances clients et comptes rattachés		0	
→ Autres Créances	63 498	63 498	
→ Créances reçues par legs ou donations		0	
→ Charges constatées d'avance	1 679	1 679	
Total	70 856	70 856	0

3.1.7 Tableaux des dépréciations

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Stocks				
Créances				
Immobilisations financières				
Total:	0	0	0	0

Placements	Valeur Nette Comptable	Valeur actuelle	Dépréciation		Produit financier potentiel
			Dotations	Reprises	
Actions					
Contrat de capitalisation					
Obligations					
Bons du trésor					
Autres valeurs mobilières					
Total:	0	0	0	0	0

3.1.8 Disponibilités

Rubriques	EXERCICE 2025	
	Montants	Produit financier réalisé
Comptes bancaires	1 148 609	
Livrets et comptes épargne		
Comptes à terme		
Total	1 148 609	0

3.1.9 Produits à recevoir par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
Fournisseurs débiteurs		
→ 4110	5 679	8 296
→ 4092 AAR INTRA GPE	14 739	2 100
Créances clients et comptes rattachés		
<i>Créances par legs ou donation en cours de réalisation</i>		
Autres créances		
→ 45510100 Legs A recevoir BN	298	0
→ 45121100 Dons A recevoir	28 279	0
→ 45121100 Dons A recevoir bn		29 111
→ 4518 PA PREL AUTOMATIQUE	14 732	13 300
→ 4387000 Organismes, soc PDT AR	619	1 561
→ 4478000 Autres impôts et taxes	0	1 225
→ 46871000 Divers PDTS à recevoir	0	20 000
→ 46880100 Autres PDTS à recevoir BN (46880100)	19 570	43 495
Disponibilités	1 148 609	1 394 247
Total	1 232 525	1 513 335

3.1.10 Charges constatées d'avance

Rubriques	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
→ Allianz	778	677
→ Citya	902	1 204
→ Culture du cœur		120
Total	1 680	2 001

3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

3.2.1 Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	01/01/2025	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution		31/12/12025
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise								
→ Fonds statutaires	677 329	648 005						1 325 334
→ Fonds de réserve générale								
→ Fonds de réserve missions sociales								
→ Legs et donations avec contrepartie								
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecart de réévaluation								
Réserves								
Report à nouveau								
Excédent ou déficit de l'exercice								
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées								
Total	677 329	648 005	0	0	0	0	0	1 325 334

[Signature]

3.2.2 Fonds dédiés

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

Variation des fonds dédiés issus de :	Montant initial		Fonds à engager au début de l'exercice	Report en fonds dédiés (689)	Utilisation de fonds reportés (789)	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	Année	Montant				
Subventions d'exploitation :		0	0	0	0	0
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
Ressources liées à la Générosité du Public :		38 280	20 526	0	20 526	0
→ LNCC PROJET NUTRIWAY II	2024	38 280	20 526		20 526	
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
Sous-Total "Dons"		38 280	20 526	0	20 526	0
→ ...						
→ ...						
→ ...						
Sous-Total "Legs"		0	0	0	0	0
Contributions financières d'autres organismes		0	0	0	0	0
→ ...						
→ ...						
Total		38 280	20 526	0	20 526	0

0

3.2.3 Provisions pour risques et charges

3.2.3.1 Tableau de variation

Rubriques et mouvements	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Provisions pour risques				
→ Provisions pour litiges				0
→ Autres provisions pour risques				0
Provisions pour charges				
→ Provisions pour charges sur legs ou donations				0
→ Provisions pour entretien des tombes sur legs				0
→ Provisions pour indemnités de départ en retraite	21 709	6 342		28 051
→				
Total	21 709	6 342	0	28 051

3.2.3.2 Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés

Les engagements de retraite et avantages assimilés sont évalués et comptabilisés en application de la recommandation ANC n°2013-02.

Les principales hypothèses économiques retenues sont ; l'engagement de retraite est calculé selon la méthode ci-dessous :

Le calcul ne résulte pas de l'évaluation actuarielle mais d'un calcul réalisé par salarié, selon les hypothèses suivantes :

- Âge de départ à la retraite retenu est 64 ans ;
- Départ volontaire à la retraite à l'initiative du salarié.

3.2.4 Dettes

3.2.4.1 Etat des échéances

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances		
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an	à plus de 5
Emprunts auprès des établissements de crédit				
→ à 1 an au maximum à l'origine		0		
→ à plus de 1 an à l'origine		0		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	227 329	168 589	58 740	
Dettes des legs ou donations		0		
Dettes fiscales et sociales	73 185	73 185		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0		
Autres dettes	7 769	7 769		
Produits constatés d'avance		0		
Total	308 284	249 544	58 740	-

Ø

3.2.4.2 Détail des dettes fiscales et sociales

Rubriques	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
Dettes fiscales :	7 924	2 166
→ Impôt sur les sociétés		
→ Taxe sur les salaires	6 579	626
→ Formation professionnelle et autres taxes		
→ Etat charges à payer	1 345	1 540
Dettes sociales :	65 261	52 089
→ Urssaf/ Pôle emploi	11 045	9 850
→ Caisse de retraite	3 653	1 052
→ Caisse de prévoyance	2 714	844
→ Personnel autres charges à payer	1 105	1 056
→ Organismes sociaux autres charges à payer	0	1 593
→ Dettes congés à payer	32 928	26 698
→ Provisions charges sociales sur dettes congés à payer	11 854	9 611
→ Prélèvement à la source	1 962	1 385
Total	73 185	54 254

3.2.5 Charges à payer par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
Dettes relatives aux fournisseurs et comptes rattachés :	227 329	196 249
→ FNP - Factures non parvenues		
→4081 Fournisseur facture a recevoir	6 481	6 751
→4082 Fournisseur facture a recevoir intragroupe	152 195	93 109
→4011 - Factures public crediteur	12 155	46 693
→ 4012 - Factures intragr,crediteur	56 498	49 696
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés :	0	0
...		
Dettes des legs et donations :	0	0
Autres dettes :	7 769	30 602
→ 4684 charges a payer recherche	6 000	5 000
→ 4685 charges a payer Autr	1 769	1 603
→ 4684 charges a payer recherche siêhe	0	23 999
Total:	235 099	226 851



4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Les règles d'élaboration du CROD et du CER ont été validées par le Conseil d'Administration national en date du 03/03/2020.

10/03/2026 - 20:46

LA LIQUE COMITE DE SEINE SAINT-DENIS	093 - COMITÉ DE SEINE SAINT-DENIS		Décembre 2025		Décembre 2024	
	EMPLOIS		TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
CHARGES PAR DESTINATION						
1.	MISSIONS SOCIALES		611 540,34	530 458,72	681 590,66	542 125,26
1.1	Réalisées en France		611 540,34	530 458,72	681 590,66	542 125,26
1.1.1	Actions réalisées par l'organisme		588 317,53	507 235,91	578 974,01	464 683,73
1.1.2	Versements à d'autres organismes agissant en France		23 222,81	23 222,81	102 616,65	77 441,53
1.2	Réalisées à l'étranger					
1.2.1	Actions réalisées par l'organisme					
1.2.2	Versements à un organisme central ou d'autres organismes					
2.	FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		170 413,13	169 467,47	167 684,25	167 509,25
2.1	Frais d'appel à la générosité du public		169 023,98	168 078,32	147 989,51	147 814,51
2.2	Frais de recherche d'autres ressources		1 389,15	1 389,15	19 694,74	19 694,74
3.	FRAIS DE FONCTIONNEMENT		114 942,15	112 498,95	103 265,90	102 650,44
3.1	Frais d'information et de communication		15 821,07	15 821,07	20 090,74	20 090,74
3.2	Frais de fonctionnement		89 501,34	87 058,14	73 118,89	72 518,01
3.3	Autres charges		9 619,74	9 619,74	10 056,27	10 041,69
4.	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		6 342,17	6 342,17	12 364,44	12 364,44
5.	IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES					
6.	REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE				20 526,40	20 526,40
TOTAL CHARGES			903 237,79	818 767,31	985 431,65	845 175,79
EXCÉDENT OU DÉFICIT			-276 420,77		648 005,25	

	Décembre 2025		Décembre 2024	
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
CHARGES PAR DESTINATION				
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	15 563,33	15 563,33	13 500,00	13 500,00
<i>Réalisées en France</i>	15 563,33	15 563,33	13 500,00	13 500,00
<i>Réalisées à l'étranger</i>				
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS			552,50	552,50
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	21 740,00	21 740,00	20 987,48	20 987,48
TOTAL	37 303,33	37 303,33	35 039,98	

RESSOURCES	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-489 371,49	-489 371,49	-1 397 125,22	-1 397 125,22
1.1 Cotisations sans contrepartie	-29 776,00	-29 776,00	-28 960,00	-28 960,00
1.2 Dons, legs et mécénat	-409 346,16	-409 346,16	-335 260,37	-335 260,37
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	-50 249,33	-50 249,33	-1 032 904,85	-1 032 904,85
2. PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-94 964,56		-143 094,50	
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises	-2 315,80			
2.3 Contributions financières sans contrepartie	-90 205,56		-133 521,54	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	-2 443,20		-9 572,96	
3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	-21 954,57		-23 955,00	
4. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS				
5. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS	-20 526,40	-20 526,40	-69 262,18	
TOTAL	-626 817,02	-509 897,89	-1 633 436,90	-1 397 125,22

	Décembre 2025		Décembre 2024	
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-37 303,33	-37 303,33	-35 039,98	-35 039,98
Bénévolat	-21 740,00	-21 740,00	-20 987,48	-20 987,48
Prestations en nature			-552,50	-552,50
Dons en nature	-15 563,33	-15 563,33	-13 500,00	-13 500,00
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC				
3. CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	-37 303,33	-37 303,33	-35 039,98	-35 039,98

4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.2.1 Produits liés à la générosité du public

Les produits de la générosité du public constituent la première source de financement de l'Association.

Ils sont utilisés en priorité pour le financement des missions sociales.

4.2.1.1 Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

4.2.1.2 Dons manuels et dons étrangers

Le poste « dons manuels » comprend les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte et sont répartis entre dons affectés et non affectés.

Le montant des dons étrangers s'élève à 60 €

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources
Allemagne	50
Total pays Allemagne	50
Luxembourg	10
Total pays Luxembourg	10
Total pays Z	0
Total	60

La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que la Ligue doit établir en application de l'article N°2022-04 du 30 juin 2022 est mise à la disposition du public au siège du Comité



4.2.1.3 Mécénat

Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général.

Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention.

Si la convention est pluriannuelle la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Un mécénat non financier constitue une contribution volontaire en nature.

4.2.1.4 Autres produits liés à la générosité du public

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Quote-part de générosité reçue d'autres organismes		
→ Mécénats	0	552
→ ...		
Revenus générés par les actifs issus de la générosité du public (a) :		
→ ...		
→ ...		
→ ...		
→ ...		
Total	0	552

(a) Au sein de Ligue, les produits financiers sont exclusivement générés à partir d'actifs issus de la Générosité du Public.

4.2.2 Produits non liés à la générosité du public

4.2.2.1 Parrainage des entreprises

Le parrainage est un soutien financier apporté à l'entité par une personne physique ou morale comportant une contrepartie directe (en général publicitaire) pour le partenaire.

Les conventions de produit-partage, qui consistent par exemple en un reversement d'une part du prix de vente d'un article ou d'un service à une entité bénéficiaire, revêtent soit la forme de mécénat soit la forme de parrainage selon les termes de la convention.



4.2.2.2 Contributions financières sans contrepartie

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Une contribution financière reçue d'autres organismes est considérée comme un produit non lié à la générosité du public sauf si, par exemple, une convention prévoit qu'une entité tierce reverse une quote-part de générosité du public de cette entité, auquel cas cette quote-part sera considérée comme des produits de la générosité du public.

Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits :

- D'exploitation, si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'entité ;
- Exceptionnels, si elles ne relèvent pas de l'activité courante de l'entité.

4.2.2.3 Autres produits non liés à la générosité du public

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend :

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Ventes de marchandises ou de prestations de services	21 067	27 154
Revenus générés par les actifs non issus de la générosité du public :		
→ Redevances d'actifs incorporels		
→ Loyers		
→ Plus ou moins-values de cessions de ces actifs		
Total	21 067	27 154

4.2.3 Subventions et autres concours publics

La rubrique « Subventions et autres concours publics » comprend :

- Au titre des subventions :
 - Les subventions d'exploitation ;
 - La quote-part des subventions d'investissements réintégrée au cours de l'exercice au compte de résultat.
- Les concours publics définis à l'article 142-9.

Les dépenses engagées avant que notre association ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges, sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutives. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* »

4.2.4 Reprises sur provisions et dépréciations

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		
Reprises sur dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Total	0	0

4.2.5 Utilisation des fonds dédiés

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Utilisation des fonds dédiés sur subventions d'exploitation		34 245
Utilisation des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
Utilisation des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public	20 526	53 120
Total	20 526	87 365

4.3 CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.3.1 Modalités de répartition des charges

La structure du compte de résultat par origine et destination est établie à partir de la balance
Les charges supportées par l'association sont ventilées selon leur origine et leur utilisation entre les différentes catégories :

- Missions sociales ;
- Frais de recherche de fonds ;
- Frais de fonctionnement.

Une répartition analytique des charges directes est effectuée lors de l'enregistrement comptable, les charges indirectes (loyers, salaires, etc.) font l'objet d'une affectation par clé de répartition.

La méthode d'affectation des coûts indirects est définie chaque année Et garde un caractère permanent, cette méthodologie a été validé par le conseil d'administration en date du 24 mars 2026.

REPARTITION DES CHARGES	Missions sociales	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL
Loyer	5 594		4 735	10 329
Assurance			1 130	1 130
Electricité et eau	3 110		164	3 273
Téléphone	4 762		251	5 013
Affranchissement	850	32 935	425	34 210
Autres (à préciser)				0
Total	14 316	32 935	6 704	53 955

Les frais de personnel de fonctionnement sont répartis en fonction du pourcentage du temps de travail effectif passé dans les emplois correspondants, selon une clé de répartition.

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Actions pour les malades	611 540	681 591
Actions d'information, de prévention et de dépistage		
Actions de formation		
Actions de recherche		
Actions de société et politique de santé		
Frais d'appel aux dons et legs	170 413	167 684
Frais de fonctionnement (dont communication)	114 942	103 266
Total	896 895	952 541

4.3.2 Missions sociales

MISSIONS SOCIALES		
Actions réalisées directement	2025	2024
Actions pour les malades	340 963	347 571
Actions d'information, prévention, dépistage	146 772	161 767
Actions de formation	283	269
Actions de recherche	71 464	68 123
Actions autres	1 025	808
Total	560 507	578 538
Versement à d'autres organismes	2025	2024
Actions pour les malades	2 500	500
Actions d'information, prévention, dépistage		
Actions de formation		
Actions de recherche	20 723	122 643
Actions autres		
Total	23 223	123 143

4.3.3 Frais de recherche de fonds

4.3.3.1 Frais d'appel à la générosité du public

La rubrique « Frais d'appel à la générosité du public » comprend les charges engagées par l'association dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action.

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais de recherche et de traitement de dons et libéralités. Ils comprennent à titre d'exemple :

- Les frais d'appel à dons, quelle que soit la forme de ces dons (en nature, donations, legs, assurances-vie) auprès des entreprises et des particuliers. La publicité ou l'appel à dons peut se faire sous de multiples formes : campagne publicitaire sur panneaux, par envoi postal, par médias sociaux, spots publicitaires ;
- Les frais de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat ;
- Les frais d'appel à bénévolat ;
- Les frais de gestion des actifs issus de la générosité du public ou financés par la générosité du public.

4.3.3.2 Frais de recherches des autres ressources

La rubrique « Frais de recherche d'autres ressources » comprend les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics.

Les frais de recherche d'autres ressources comprennent notamment :

- Les frais de recherche et de traitement de parrainage, de cotisations avec contrepartie ou de contributions financières reçues d'autres organismes sans but lucratif pour remplir leurs missions sociales ;
- Les frais liés à la recherche, aux demandes et aux traitements des subventions d'exploitation ou d'investissement ou de collecte de participations, contributions et taxes ;
- Les frais de gestion des actifs qui ne sont pas issus de la générosité du public dont les fruits constituent des produits de l'entité lui permettant de remplir ses missions sociales.

Ø

4.3.4 Frais de fonctionnement

La rubrique « Frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité.

Les charges relatives aux fonctions relevant des frais de fonctionnement dont l'entité peut justifier l'affectation à la réalisation de missions sociales ou à des frais de recherche de fonds, sont affectées aux rubriques « Missions sociales » ou « Frais de recherche de fonds ».

Rubriques	2025	2024
Frais d'information et de communication	17 107	20 054
Frais de gestion :		
Autres achats externes	61 272	55 107
Impôts et taxes	4 342	3 559
Dotations aux amortissements	9 620	10 041
Salaires et traitements	0	0
Côtisation statutaire	7 649	7 272
Total	99 990	96 033

4.3.5 Dotations aux provisions et dépréciations

Les dotations aux provisions et dépréciations concernent notamment les legs ou donations avec charges et les dépréciations des actifs acquis au moyen de la générosité du public.

Contrairement aux dotations aux provisions et dépréciations qui seront reprises lors de la constatation de la charge, objet de la provision ou de la dépréciation, ou si elles deviennent sans objet, les dotations aux amortissements constituent des charges définitives qui sont ventilées dans les rubriques de missions sociales, frais de recherche de fonds ou frais de fonctionnement.

4.3.6 Reports en fonds dédiés de l'exercice

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Report en fonds dédiés des subventions d'exploitation		
Report en fonds dédiés des dons manuels affectés		
Report en fonds dédiés des legs et donations affectés	0	38 280
Report en fonds dédiés des contributions financières d'autres organismes		
Total	0	0

4.4 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD

4.4.1 Principes généraux

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à l'association un travail (bénévolat, mises à dispositions de personnes), des biens (dons en nature) ou des services (mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage) à titre gratuit.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

Les contributions volontaires en nature sont comptabilisées dans des comptes de classe 8 :

- Au crédit, les contributions volontaires par catégorie (dons en nature consommés ou utilisés en l'état, prestations en nature, bénévolat) ;
- Au débit, en contrepartie, leurs emplois selon leur nature (secours en nature, mises à disposition gratuite de locaux, prestations, personnel bénévole).

Ces éléments sont présentés au pied du compte de résultat dans la partie « Contributions volontaires en nature », en deux colonnes de totaux égaux.

8

4.4.2 Principes de valorisation

Nature de la contribution	Méthode de valorisation	2025	2024
Bénévolat	SMIC x 1,5	31 988	20 987
Prestation	Tarif négocié	15 563	
Autres (à préciser)			
Total		47 552	20 987

Exemples : valorisation des locaux mis à disposition, mise à disposition de salle, prestations diverses



4.5 TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU CROD	Missions sociales					Frais de recherche de fonds		Frais de fonction- nement	Dotations aux provisions	Impôts sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RÉSULTAT
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources						
	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes								
Achats de marchandises	8 509,45				21 519	0	79					
Variation de stock					0	0	0					
Autres achats et charges externes	106 242,88				1 952	1 155	16 858					
Aides financières	107 422,00	13 223			16 055	0	0					
Impôts, taxes et versement assimilés	24 522,88				6 737	1 952	9 519					
Salaires et traitements	201 958,10				0	16 055	34 786					
Charges sociales	84 216,16				0	6 737	15 566					
Dotations aux amortissements et dépréciations					0	0	0					
Dotations aux provisions					5 382	0	0					
Reports en fonds dédiés						0	0					
Autres charges	16 758,41					234	7 902					
Charges financières												
Charges exceptionnelles												
Participations des salariés aux résultats												
Impôt sur les bénéfices												
TOTAL	549 630	13 223	0	0	51 846	26 134	84 709	0	0	0	0	0

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RÉSULTAT ET DU CROD							Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonction- nement	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
		Réalisées en France	Réalisées à l'étranger								
Secours en nature											
Mises à disposition gratuite de biens		15 563									
Prestations de services		21 740									
Personnel bénévole											
TOTAL		37 303	0	0	0	0	0	0	0	0	0

4.6 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

4.6.1 Honoraires des commissaires-aux-comptes

Le montant des honoraires des commissaires-aux-comptes figurant au compte de résultat se présente comme suit :

Rubriques	Exercice 2025
Contrôle légal des comptes	4 800
Autres missions	
Total	4 800

4.6.2 Charges et produits exceptionnels :Néant



4.7 COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

4.7.1 Compte d'Emploi des Ressources (CER)

Détails	093 - COMITÉ DE SEINE-SAINT-DENIS	EMPLOIS	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
			TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
	Décembre 2025	10/01/2026 - 2026				
CHARGES PAR DESTINATION						
1. MISSIONS SOCIALES			611 540,34	530 458,72	681 590,66	542 125,26
1.1 Réalisées en France			611 540,34	530 458,72	681 590,66	542 125,26
1.1.1 Actions réalisées par l'organisme			588 317,53	507 235,91	578 974,01	464 683,73
Actions en direction des malades, des proches et aidés de santé			378 060,41	328 138,41	347 753,71	257 418,41
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public			178 032,51	146 872,91	161 949,51	137 994,51
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics			283,21	283,21	289,34	269,34
Actions de société et politique de santé			1 024,84	1 024,84	808,02	808,02
Actions internationales réalisées par l'organisme						
Actions en direction des chercheurs et aidés de recherche contre le cancer			30 916,42	30 916,42	68 193,43	68 193,43
Actions de création-subvention-administration d'établissement						
Autres actions						
1.1.2 Versements à d'autres organismes agissant en France			23 222,81	23 222,81	102 616,65	77 441,53
Actions en direction des malades, des proches et aidés de santé			2 500,00	2 500,00	500,00	500,00
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public						
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics						
Actions en direction des chercheurs et aidés de recherche contre le cancer			20 722,81	20 722,81	102 116,65	76 941,53
Programmes nationaux			10 722,81	10 722,81	34 062,24	34 062,24
Programmes régionaux et départementaux			10 000,00	10 000,00	68 054,41	42 879,29
Mission reversement legs						
Autres actions						
Actions de société et politique de santé						
1.2 Réalisées à l'étranger						
1.2.1 Actions réalisées par l'organisme						
1.2.2 Versements à un organisme central ou d'autres organismes						
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS			170 413,15	169 467,47	167 684,25	167 509,25
2.1 Frais d'appel à la générosité du public			169 023,91	168 078,31	147 989,51	147 814,51
Frais d'appel de dons			151 630,81	150 745,11	114 308,26	114 133,26
Frais d'appel des legs						
Frais de traitements des dons			17 333,11	17 333,11	33 681,25	33 681,25
Frais de traitements des legs						
Frais de campagne pour des dons en nature						
Frais pour manifestations et ventes						
Activités de récupérations						
2.2 Frais de recherche d'autres ressources			1 389,15	1 389,15	19 694,74	19 694,74
Frais de Recherche de Mécénat Aides aux Malades						
Frais de Recherche de Mécénat Info, Pré, Dép						
Frais de Recherche de Mécénat Formation						
Frais de Recherche de Mécénat Recherche						
Concours ext-parrainage entp Aides aux Malades						
Concours ext-parrainage entp Info, Pré, Dép						
Concours ext-parrainage entp Formation						
Concours ext-parrainage entp Recherche						
Frais de recherche partenariat			1 389,15	1 389,15	19 694,74	19 694,74
Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics						
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT			114 942,15	112 498,95	103 265,90	102 650,04
3.1 Frais d'information et de communication			15 821,07	15 821,07	20 090,74	20 090,74
Frais d'information et de communication externe			15 821,07	15 821,07	20 090,74	20 090,74
Frais d'information et de communication interne						
3.2 Frais de fonctionnement			89 501,34	87 058,14	73 118,89	72 518,01
Frais de gestion			77 510,62	75 067,41	62 287,97	61 687,09
Formation administrative						
Impôts et taxes			4 342,11	4 342,11	3 558,67	3 558,67
Cotisation statutaire 10%			7 648,55	7 648,55	7 272,25	7 272,25
3.3 Autres charges			9 619,74	9 619,74	10 056,27	10 041,69
Charges financières						
Dotations aux amortissements			9 619,74	9 619,74	10 040,71	10 040,71
Charges exceptionnelles					15,56	0,00
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS			6 342,11	6 342,11	12 364,44	12 364,44
5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES						
6. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE					20 526,40	20 526,40
Report en fonds dédiés sur subventions d'exploitation						
Report en fonds dédiés sur contributions financières						
Report en fonds dédiés sur contributions financières provenant du siège						
Report en fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public						
Report en fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public provenant du siège					20 526,40	20 526,40
TOTAL CHARGES			903 237,79	818 767,31	985 431,65	845 175,79
EXCÉDENT OU DÉFICIT			776 410,77		448 940,24	

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		EXERCICE N		EXERCICE N-1	
		TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
CHARGES PAR DESTINATION					
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES		15 563,33	15 563,33	13 300,00	13 300,00
Réalisées en France		15 563,33	15 563,33	13 300,00	13 300,00
Réalisées à l'étranger					
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS				532,50	532,50
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT		21 740,00	21 740,00	20 987,48	20 987,48
TOTAL		37 303,33	37 303,33	35 039,98	35 039,98

Détails	093 - COMITÉ DE SEINE-SAINT-DENIS	RESSOURCES	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
Décembre 2025		14/09/2026 - 2026	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE						
1. PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC			-489 371,49	-489 371,49	-1 397 125,22	-1 397 125,22
1.1 Cotisations sans contrepartie			-29 776,00	-29 776,00	-28 960,00	-28 960,00
Cotisations			-29 776,00	-29 776,00	-28 960,00	-28 960,00
1.2 Dons, legs et mécénat			-409 346,16	-409 346,16	-335 260,37	-335 260,37
Dons manuels non affectés			-409 346,16	-409 346,16	-335 160,37	-335 160,37
Dons manuels affectés					-100,00	-100,00
Legs, donations et assurances-vie non affectés						
Legs et autres libéralités affectés						
Mécénat						
1.3 Autres produits liés à la générosité du public			-50 249,33	-50 249,33	-1 032 904,85	-1 032 904,85
Manifestations			-1 235,00	-1 235,00		
Ventes (dont abonnement à vivre)			-674,00	-674,00	-1 122,22	-1 122,22
Prestations et autres ventes			-458,40	-458,40	-425,00	-425,00
Activités de récupération						
Charges et Produits exceptionnels						
Droits d'Auteurs						
Autres produits affectés aux missions sociales (dont abonnement à vivre)			-13 964,93	-13 964,93	-25 606,80	-25 606,80
Autres produits affectés						
Produits financiers						
Quotes parts de générosité reçues d'autres entités			-33 917,00	-33 917,00	-1 005 750,83	-1 005 750,83
2. PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC			-94 964,56		-143 094,50	
2.1 Cotisations avec contrepartie						
Cotisations						
2.2 Parrainage des entreprises			-2 315,80			
Parrainage et recherche partenariat			-2 315,80			
2.3 Contributions financières sans contrepartie			-90 205,56		-133 521,54	
Contributions financières reçues			-90 205,56		-133 521,54	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public			-2 443,20		-9 572,96	
Autres prod. d'activités annexes et prest.			-2 443,20			
Transfert de charges						
Produits exceptionnels					-9 572,96	
Ventes et Prestations (Comités)						
3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS			-21 954,57		-23 955,00	
État						
SINCA						
Collectivités locales						
Autres organismes						
Autres subventions affectées aux missions sociales			-21 954,57		-23 955,00	
4. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS						
5. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS			-20 526,40	-20 526,40	-69 262,18	
Utilisation Fonds dédiés sur subventions d'exploitation					-34 144,88	
Utilisation Fonds dédiés sur contributions financières						
Utilisation Fonds dédiés sur contributions financières provenant du siège					-35 017,30	
Utilisation Fonds dédiés s/ressources GP			-20 526,40	-20 526,40		
Utilisation Fonds dédiés ressources GP réseau legs affectés						
TOTAL			-626 817,02	-509 897,89	-1 633 436,90	-1 397 125,22

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		EXERCICE N		EXERCICE N-1	
		TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE					
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		-37 303,33	-37 303,33	-35 039,98	-35 039,98
Bénévolat		-21 740,00	-21 740,00	-20 987,48	-20 987,48
Prestations en nature				-552,50	-552,50
Dons en nature		-15 563,33	-15 563,33	-13 500,00	-13 500,00
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC					
3. CONCOURS PUBLICS EN NATURE					
Prestations en nature					
Dons en nature					
TOTAL		-37 303,33	-37 303,33	-35 039,98	-35 039,98

4.7.2 Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public

Le retraitement des immobilisations et de leurs dotations s'applique à compter des exercices ouverts dès le premier exercice d'application du règlement soit à compter du 01/01/2009

Date d'acquisition	Nature de l'immob.	Montant brut	Subv. d'investissement	Part de l'emprunt	Total des immob acquises par la Générosité du Public	Dotation brute	Dotation à neutraliser
2009							
2010							
2011							
2012							
2013							
2014							
2015							
2016							
2017							
2018							
2019							
2020							
2021							
2022							
2023							
2024							
2025							
Total							

Le financement des immobilisations a été réparti selon les différentes sources de financement utilisées pour réaliser les acquisitions. Les immobilisations sont financées par la Générosité du public en dehors des emprunts et des subventions d'investissements.

Les dotations se rapportant à ces immobilisations sont neutralisées à hauteur de la quote-part de la générosité du public les ayants financées.

4.7.3 Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public

La méthode retenue est la détermination dans un premier temps des emplois financés par des ressources autres que celles collectées auprès du public, répartis selon la comptabilité analytique, il s'agit des rubriques du CROD (autres fonds privés, subventions, et autres concours publics, et autres produits).

L'ensemble des autres fonds privés, subventions et autres produits, sera imputé en priorité sur les actions réalisées directement, puis sur les versements à d'autres organismes.

Par déduction, les ressources collectées auprès du Public financent l'ensemble des emplois qui n'a pas été financé par les autres ressources.



5.1.2 Informations relatives au personnel salarié

L'effectif moyen salarié de l'association pendant l'exercice par catégorie, se décompose ainsi :

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures DADS	Equivalent plein-temps (1)
Personnel salarié	5	8 115	5
Personnel mis à disposition CES et/ou autres....			
Total	5	8 115	5

(1) = nombre d'heures DADS/1820 heures

5.1.3 Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice

Rubriques	Nature	Montant
6251 - Voyages et déplacements	Frais de transport et hébergement	7 088
6257 - Réceptions	Restauration	1 923
...	...	
...	...	
...	...	
Total		9 011

Note de frais, ainsi que les factures d'hôtel, de train, d'avion réglées directement par le comité

5.1.4 Certification du nombre d'adhérents

Le nombre de membres du Comité Départemental à jour de leur cotisation s'élève à 3 722 membres.

La cotisation des adhérents s'élève à 8 euros depuis l'assemblée générale de la Fédération du 29 Juin 2001.

5. AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE

5.1

5.1.1 Informations relatives aux bénévoles

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures de bénévolat dans l'année	Equivalent plein-temps des heures de bénévolat (1)	Valorisation en Euros (2)
Administrateurs élus				
Ne sont pas comptés les Administrateurs "membres de droit";	8			
Ne sont pas prises en compte les heures d'activité liées aux charges réglementaires, soit la participation aux CA et à l'AG, les signatures d'actes, etc....				
Bénévoles "administratifs"				
Il s'agit des bénévoles exerçant leur activité (saisies sur sysmarlig, comptabilité, courrier, téléphone, reçus fiscaux etc....) au siège du Comité. Cela inclut les activités d'administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales.	6	374	0,23	6664,68
Bénévoles de terrain				
Y compris les administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales	5	181	0,11	3225,42
Aide aux malades et proches (dans les hôpitaux, à domicile, etc....				
réunions...				
Organisation de manifestations	14	665	0,40	11850,30
Communication, démarches auprès des médias				
Ventes au profit du CD				
Collecte de matériels (cartouches, téléphones...)				
Quête sur la voie publique ou à domicile				
Démarches auprès des notaires, des entreprises...				
Autres.				
Total	33	1 220	1	21 740

(1) A calculer à partir du nombre d'heures annuelles, sur la base de 35 heures hebdomadaires durant 11 mois (nombre d'heures/1645 heures)

(2) Calculé sur la base d'un SMIC et demi taux horaire=17.82€ (nbre heure équivalent temps plein x 17.82€). ou renseigné par le calcul de GABES

